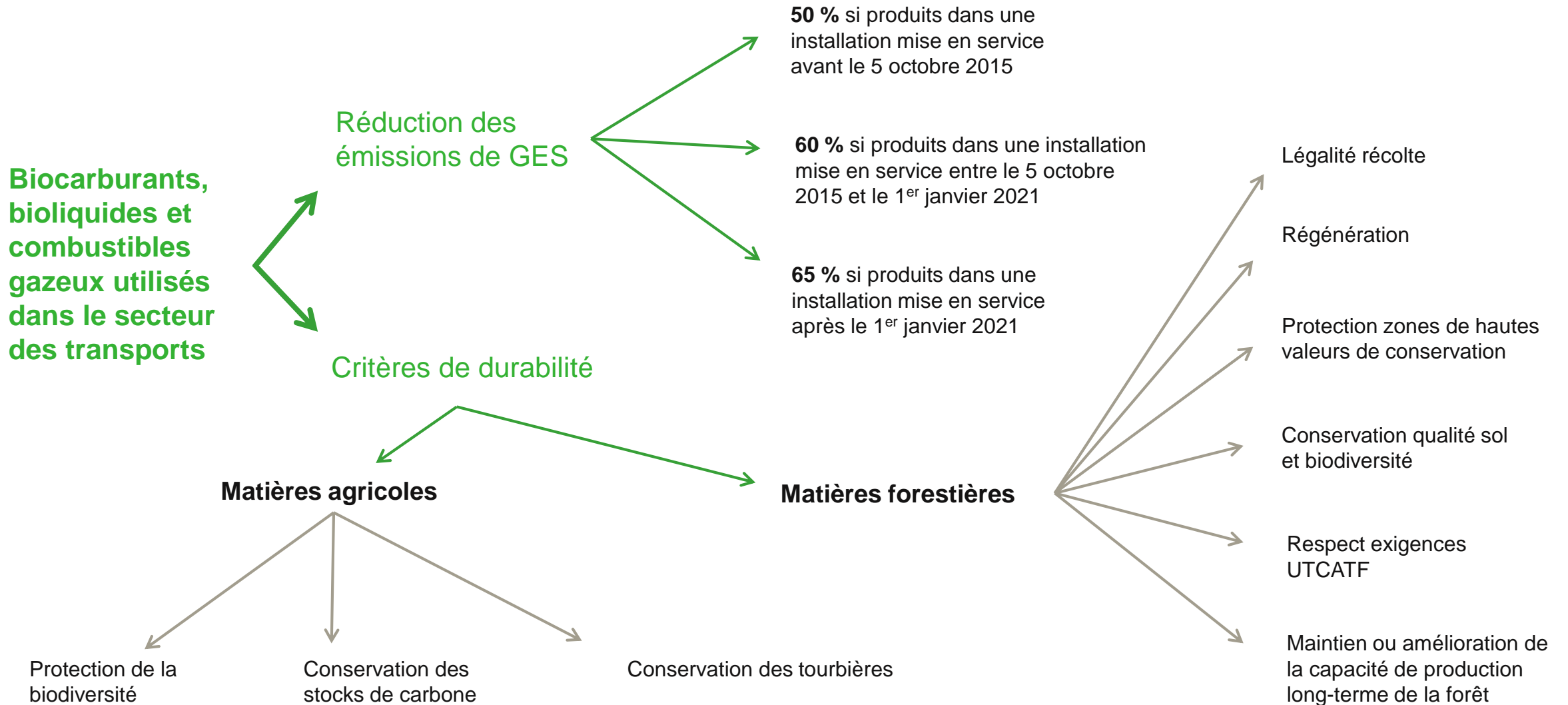




# Critères à vérifier pour être accepté en tant qu'ER et avoir accès aux aides financières





# Critères à vérifier pour être accepté en tant qu'ER et avoir accès aux aides financières

**Combustibles issus de la biomasse utilisés dans des installations produisant de l'électricité, du chaud/froid, ou des combustibles.**

Ne sont impactées que les unités ayant une puissance primaire thermique supérieure à :

- 20 MW pour les combustibles solides
- 2 MW pour les combustibles gazeux

Réduction des émissions de GES

70 % si utilisés dans une installation mise en service entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026

80 % si utilisés dans une installation mise en service après le 1<sup>er</sup> janvier 2026

Critères de durabilité

Matières agricoles

Matières forestières

Protection de la biodiversité

Conservation des stocks de carbone

Conservation des tourbières

Légalité récolte

Régénération

Protection zones de hautes valeurs de conservation

Conservation qualité sol et biodiversité

Respect exigences UTCATF

Maintien ou amélioration de la capacité de production long-terme de la forêt